

DECISION DU MAIRE DE CAVIGNAC
N° DEC 03-2022
Présentée au Conseil municipal 2022

Envoyé en préfecture le 04/04/2022

Reçu en préfecture le 04/04/2022

Affiché le

ID : 033-213301146-20220331-DEC3_2022-AU

SLOX

Conformément à la délibération du 8 octobre 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal de Cavignac et dans le cadre des crédits budgétaires et des opérations engagées, il a été pris les décisions suivantes :

Pour la Commune :

- Réalisation de l'espace-vert place du Marché avec Createck Paysage pour un montant de 10 920€ TTC
- Réfection des peintures au sol parkings, lignes blanches à diverses intersections et achèvement du chemin piétonnier avenue de Paris avec SERI pour un montant de 6 403,03€ TTC
- Nouveaux panneaux de rue avec SERI pour un montant de 1 356,34€ TTC
- Travaux de réfection de la rue Fond de Vergne par la Colas (bon de commande de la CCLNG) pour un montant de 97 678,72€ TTC
- Travaux de réfection de la rue de Tessonneau par la Colas (bon de commande de la CCLNG) pour un montant de 12 901,55€ TTC
- Fourniture et pose d'un candélabre supplémentaire (4 885€) au rond-point nord, devant la mairie (2211€), d'arceaux de sécurité et de cadres de pied (10 608€)
- Mise aux normes de l'assainissement du Chai du Château Marinier par DUGAS TP pour 23 763,60€ TTC
- Elagage de divers arbres sur la commune avec l'entreprise Roussier Elagage pour un montant de 2000€ net et avec Boisseuil Paysage pour un montant de 2000€ net

Pour la Régie agricole :

- Consulting phytosanitaire Bio avec la Chambre d'agriculture pour un montant de 3 309€ HT dont aide déduite de la Région Nouvelle Aquitaine de 300€, pour 2022
- 23 100 étiquettes et 7 100 contre-étiquettes pour les bouteilles Empreinte, Libraire, Fleuriste avec IMP Imprimerie pour un montant de 3 952€ HT

Fait à CAVIGNAC, le 31/03/2022
Le Maire
Guillaume CHARRIER

